



2 jours

PROGRAMME DE FORMATION

En présentiel

FORMATION INITIALE AU SST, SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**OBJECTIFS DE FORMATION**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Situer le rôle du sauveteur secouriste du travail l'entreprise
- Identifier les risques potentiels afin de prévenir l'accident
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime
- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
- Savoir alerter les secours compétents

PARTICIPANTS

- Toute personne souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise
- Toute personne souhaitant acquérir des notions de secourisme
- Groupe de 4 à 10 participants maximum

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

- Le programme et le contenu de la formation sont conformes au référentiel de formation de l'INRS : document de référence V5.21/12/2018
- Formation action : le participant est acteur de sa formation et le formateur propose beaucoup d'exercices concrets
- 1/3 de théorie et 2/3 de mises en pratiques
- Exercices, analyse de pratique, mises en situation sur des cas concrets pour permettre l'appropriation des méthodes et des outils
- Support individuel de formation

ÉVALUATION

- Évaluations formatives réalisées par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation certificative réalisée à partir de cas concrets d'accidents simulés
- Un certificat d'aptitude valable 24 mois sera remis à la fin de la formation

LES PLUS

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
 - Programmes ajustables à vos attentes
 - Accompagnement personnalisé
 - Option : Démarche Qualité
- Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.

PROGRAMME DE FORMATION

- Présentation générale de la formation

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) s'inscrit dans le cadre du Code du travail (article R. 4224-15) : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. »

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

1. Situer le cadre juridique de son intervention

- Les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- Les fondamentaux du code du travail dans sa mission de SST

2. Réaliser une protection adaptée

- Les mesures de protection
- Se protéger soi-même et son environnement
- Les dangers persistants, réels ou supposés dans une situation concernée
- L'identification des personnes qui pourraient être exposées
- Supprimer ou isoler le danger

3. Examiner la/victime(s)

- Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- L'ordre de priorité des actions de recherche
- Les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes
- La priorité des actions à mener

4. Alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

- Les différents éléments du message d'alerte
- Les procédures d'alerte : qui et dans quel ordre ?
- Les critères prédéfinis pour déclencher l'alerte
- Les consignes pour assurer une transmission efficace

5. Secourir la/victime(s) de manière appropriée

- La procédure des actions à effectuer
- Les techniques de secours préconisées
- Le suivi de la victime dans l'attente des secours

6. Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

- L'organisation et les acteurs de la prévention dans l'entreprise
- Les notions de danger, de situations dangereuses et de risques potentiels
- Les accidents du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)
- L'information des actions de prévention de son entreprise